



## Résolution : Solidarité avec le peuple du Soudan

Le Conseil Exécutif de l'ISP :

**RECONNAISSANT** l'impact dévastateur de la guerre en cours au Soudan sur les civils, en particulier les femmes et les enfants, et

**RECONNAISSANT** le rôle essentiel joué par les travailleurs.euses d'urgence, les employés du secteur public et les journalistes qui continuent à servir leurs communautés au milieu de la violence et de la crise humanitaire ;

**RAPPELANT** les principes de solidarité internationale, de justice sociale et de paix inscrits dans la Constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les valeurs du mouvement syndical mondial ;

**RÉAFFIRMANT** que la paix, la démocratie et le respect des droits humains et des travailleurs.euses sont indissociables et que les conflits armés détruisent non seulement des vies mais aussi les fondements du travail décent, de l'égalité et de la protection sociale ;

**DÉCIDE** de :

- 1. EXPRIMER** son entière solidarité avec le peuple soudanais - en particulier les femmes, les enfants, les travailleurs.euses de première ligne, les employé.e.s du secteur public et les journalistes - qui continuent d'endurer d'immenses souffrances en raison du conflit en cours.
- 2. CONDAMNONS** avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence contre les civils, la destruction des infrastructures publiques et le ciblage délibéré d'hôpitaux, d'écoles, de lieux de travail et d'institutions médiatiques.
- 3. DEMANDENT** un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel et l'ouverture de négociations de paix ouvertes à tous, qui accordent la priorité à la protection des civils, aux droits de l'homme et au rétablissement de la gouvernance démocratique.
- 4. RECONNAISSENT** et soutiennent le rôle héroïque des secouristes de première ligne, des professionnels de la santé, des enseignant.e.s, des travailleurs.euses du secteur de l'eau et de l'assainissement et des journalistes qui continuent à fournir des services publics essentiels en dépit des risques qu'ils encourrent.
- 5. AFFIRMENT** le droit des travailleurs.euses soudanais à s'organiser librement et à participer aux processus de consolidation de la paix, de reconstruction et de prise de décision sans craindre d'être persécutés.
- 6. APPELONS** le mouvement syndical international - par l'intermédiaire de l'ISP, de la CSI, des FSI et des organismes régionaux - à intensifier les actions de solidarité, le soutien humanitaire et la défense de la paix et des droits des travailleurs au Soudan.
- 7. ENCOURAGENT** tous les affiliés à contribuer aux appels humanitaires en faveur des civils soudanais, en particulier aux initiatives menées par les organisations de femmes, les syndicats de la fonction publique et les médias indépendants.
- 8. DEMANDENT** aux institutions internationales et aux gouvernements donateurs d'accorder la priorité à la reconstruction des services publics soudanais, de garantir la protection et le traitement équitable des réfugiés soudanais et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et de rejeter les mesures d'austérité qui compromettraient le redressement et la justice sociale.



**9.** Nous nous engageons à mener un plaidoyer soutenu pour que les responsables de crimes de guerre et de violences sexistes rendent des comptes, et pour que les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme qui documentent les exactions soient protégés.

Nous soutenons fermement le peuple et les travailleurs.euses du Soudan.

Nous réaffirmons que la paix, la démocratie, l'égalité des sexes et des services publics solides sont la seule voie vers un avenir juste et durable.

Présentée par Prince Peters Adeyemi, Vice-Président de l'ISP pour l'Afrique et les Pays Arabes.

Telle que soumise par le Syndicat du personnel de la Bibliotheca Alexandrina, Egypte, à l'AFRECON et adoptée par l'AFRECON le 14 novembre 2025.